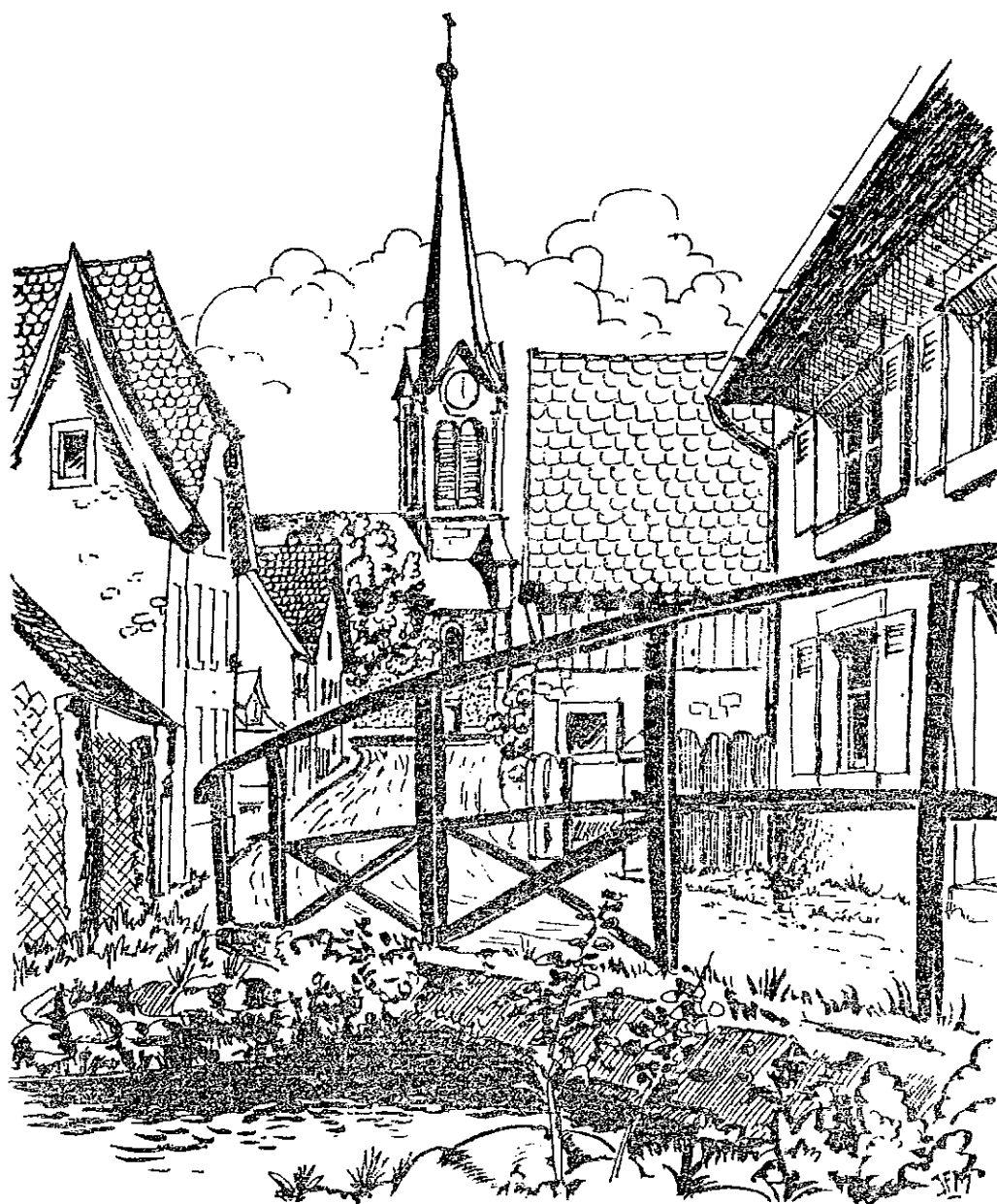




BULLETIN MUNICIPAL
SENTHEIM

Commune de SENTHEIM(HAUT-RHIN)

BULLETIN MUNICIPAL No 15(DECEMBRE 1978)

LE MOT DU MAIRE

CHERS AMIS,

Comme déjà annoncé dans le B.M.précédent, un groupe composé de la Municipalité(maire, deux adjoints et 1 conseiller municipal), de M.le Sous-Préfet de Thann, M.le Conseiller Général, des Directeurs Départementaux de l'Equipement, de l'Agriculture, de l'Action Sanitaire et sociale, de la Jeunesse et des Sports, du Bureau départemental d'Etudes et d'Aménagement, du Receveur Municipal, de l'Inspecteur d'Académie, de l'Architecte départemental des Batiments de France, Directeurs régionaux des Télécommunications, de l'Office National des Forêts, des Présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, est en train d'élaborer le P.O.S.(Plan d'Occupation des Sols), en remplacement du P.S.U.(Plan sommaire d'Urbanisme) en fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols sur le ban de la commune.

Ce groupe de travail défend des projets à court et à long terme, relatifs à l'avenir de notre cité, à la construction de son cadre futur.

Un zonage judicieux a été arrêté par le Conseil Municipal tenant compte de différents points:

- agrandissement de la zone industrielle en vue de permettre un accès direct au C.D.466, à proximité du Pont de la Doller,
- conservation d'espaces verts en zone urbanisée,
- extension urbaine envisagée uniquement côté sud,
- exploitation touristique par le C.F.T.V.D.,
- projet de réalisation d'un complexe de sports et de loisirs autour de l'actuel terrain de football(avec possibilité d'utiliser les sanitaires et les vestiaires du Club-House)
- équipements scolaires à prévoir à court terme,
- détermination définitive de la zone à vocation exclusivement agricole,
- classement de l'ancien vignoble en zone de jardins familiaux,

Le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, a confirmé sa première position prise quant au zonage, mais qui n'est pas encore approuvée par le Bureau d'Urbanisme.

Il faut dire, que l'élaboration de ce P.O.S. vient se situer dans une très mauvaise conjoncture sur le plan local, vu la fermeture de notre usine depuis 1976. En effet, la situation financière actuelle (que nous ne souhaitons que passagère) ne nous permet pas d'envisager à court terme la réalisation d'équipements collectifs indispensables à une commune de notre importance sans augmenter démesurément l'imposition fiscale.

Néanmoins, il nous apparaît nécessaire d'organiser le développement de notre cité, d'une façon compatible avec les équipements existants ou ceux dont la réalisation est prévisible dans un meilleur avenir.

André SCHUFFENACKER, maire de SENTHEIM.

TABLE DES MATIERES:

Pages 1 et 2 :	LE MOT DU MAIRE - TABLE DES MATIERES- LA DIVAGATION des ANIMAUX
Pages 3 -4- 5:	LA MAISON DES OEUVRES UN OUTIL DE PROGRES(René HARTH) ORIGINE ET HISTORIQUE DE LA MAISON DES OEUVRES LE COMITE DE GERANCE DE LA MAISON DES OEUVRES LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES OEUVRES
Page 6 :	LES PETITES ANNONCES COMMUNIQUE ET AVIS: CARTES d'IDENTITE ECHALRAGE PUBLIC REMERCEMENTS ADDUCTION d'EAU
Page 7 :	NOS JOIES.....NOS PEINES MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE ARRIVEES ET DEPARTS.
Page 8 :	ARRIVEES ET DEPARTS(suite) DATES A RETENIR LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE - LES VOEUX DE FETE

COMMUNIQUE

LA DIVAGATION DES ANIMAUX

L'arrêté préfectoral du 1.4.1977, qui interdit la divagation des animaux domestiques- chiens et chats- sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, est encore en vigueur.

Les propriétaires de chiens surtout devraient en prendre conscience, car ils s'exposent inutilement à des sanctions pénales.

Les chiens qui courent et errent sur la voie publique sont un danger permanent pour les usagers de la route, fussent-ils automobilistes motoristes, cyclistes ou simples piétons. En cas d'accident provoqué par un animal, la responsabilité civile de son propriétaire serait gravement engagée.

Et il y a des chiens qui mordent, et qui courent tout de même! Leurs propriétaires devraient se faire un devoir de les enfermer ou de les attacher.

L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES OEUVRES:

UN OUTIL DE PROGRES POUR UN VILLAGE EN EXPANSION

Politique oblige, les grandes cités de nos banlieues dortoirs auraient donc vécu. Le temps de repenser la vie autrement. Creuset idéal pour vivre en harmonie avec son-être (et peut-être) avec les autres êtres, la campagne apparaît à nos responsables politiques et économiques comme l'exemple et l'instrument privilégié d'un sursaut et renouveau spirituel. Mais il est vrai que la rhétorique des discours (verdoyants) ne suffit à forger l'instinct COMMUNAUTAIRE. Doivent y concourir le dépassement de sa propre personne, la volonté de sortir de son-anonymat, bref une sociabilité. Peu peuvent y contribuer des structures et des moyens qui sachent galvaniser les enthousiasmes, encourager l'initiative, et donner aux uns et aux autres le goût et les moyens de se retrouver.

La réussite de l'Association de la Maison des Oeuvres tient à cet égard de la gageure. L'Association aura eu en fait trois mérites. Elle a su lutter contre l'individualisme et l'indifférence, qui un moment rongeaient aussi la campagne, redonner à cet immeuble un visage frais et de surcroît accueillant, permettre enfin de confiner cette maison dans son rôle de toujours: S'OEUVRIR A TOUS.

Dans ce village où mes sociétés n'ont jamais manqué (gymnastique, football, vélo-club, cinéma, échecs, MJC, chorale, etc) elle soigne et signe l'image d'un dynamisme discret et bon enfant certes, mais vrai et efficace. Elle concourt somme toute à entretenir ce vers quoi devrait tendre tout groupement d'humains: UN ESPRIT DE COMMUNAUTÉ.

René HIRTH

ORIGINE ET HISTOIRE DE LA MAISON DES OEUVRES

(Documentation relevée à la base des comptes-rendus des réunions et assemblées générales du Cercle Catholique de Jeunes Gens St-Georges)

Le " CERCLE CATHOLIQUE DE JEUNES GENS ST-GEORGES" fut créé le 15 avril 1920 et utilisait une baraque érigée sur l'actuelle propriété Georges FOLTZ et Jacques DANTUNG, avec plateau gymique sur l'actuelle propriété André SCHUFFENECKER), alors propriétés communales.

Dès 1921, la baraque étant trop vétuste et trop petite pour les représentations théâtrales, et les pourparlers avec le Ministère de la Guerre à Paris pour l'achat de la baraque vacante de l'ancienne Tramway-Gare SENTHEIM-BELFORT n'ayant pas abouti à un accord, il fut décidé de construire une nouvelle salle de gymnastique en dur, l'enthousiasme des membres du Cercle laissant augurer une bonne fin (par l'apport d'heures de travail bénévoles) de cette réalisation.

En 1922 il fut procédé à la recherche d'un terrain adéquat, le terrain communal (où était implantée la baraque) s'avérant trop petit. Le 10 août 1923, Messieurs DE MONTIGNY et FACQUES (ETS BIAN) firent don de 2.000 F au cercle pour la construction d'un nouveau local et proposèrent en location l'actuel terrain de la Maison des Oeuvres. Par contre le Comité du Cercle pour garantir entière indépendance au cercle en demanda l'acquisition par acte de vente. Le 10 mars 1924 ledit terrain fut cédé gracieusement en propriété au Cercle.

Auparavant le 7 janvier 1924 le Cercle avait lancé une opération de quête à domicile pour collecter des dons bénévoles de la population de Sentheim en faveur de la construction du " Cercle" (BANGALAHUSS)

Toutefois les finances disponibles n'étant de loin pas suffisantes, les sociétés paroissiales, à savoir: le Cercle St-Georges
la Chorale ORPHEON
la CONGREGATION DE MARIE
et le TIERS ORDRE

se regroupèrent en une association " LA MAISON DES OEUVRES" aux fins de participer collectivement au financement de la nouvelle construction par l'organisation de représentations théâtrales. La création de l'ASSOCIATION DE LA MAISON DES OEUVRES eut lieu en date du 24 mars 1924, chaque société paroissiale étant représentée par des délégués au sein de la nouvelle association.

Le 15 juin 1924 l'acquisition de l'actuel terrain sur lequel se trouve la MAISON DES OEUVRES fut faite par acte de vente officiel devant Maître Ernest HELMER, notaire à MULHOUSE (Acte de vente No 4508, vente entre Monsieur Félix FACQUES, agissant en qualité de gérant des ETS BIAN et Cie, DE MONTIGNY, FACQUES ET CIE, dédant et Monsieur le curé Eugène RIOTTE, agissant en sa qualité de Président de l'Association de la Maison des Oeuvres de Senthem, acquéreur.

Pendant ce temps les travaux de terrassement avaient été effectués avec pioches et pelles par les membres du Cercle (ils étaient 70 jeunes gens dans la force de l'âge) tous les soirs après le travail à l'usine. Des équipes se déplaçaient le soir avec un tracteur et une remorque mis à la disposition par la direction des ETS BIAN, jusqu'à SEWEN pour charger des pierres pour la construction et le déchargement s'opérait généralement tard dans la nuit.

Le 7 juin 1925 bénédiction de la Maison des Oeuvres (quoique non encore complètement achevée)

Programme de la journée inaugurale:

5 h 30 réveil sonné par des clairons dans toute le village,
6 h 15 communion générale des membres du Cercle
12 h réception des sociétés soeurs AGR: SEWEN, RIMBACH, OBERBRUCK, MASEVAUX, CERNAY, VIEUX-THANN ET THANN
cérémonie à l'église avec sermon de circonstance
défilé à travers tout le village, mené par les Sapeurs-Pompiers
participation de toutes les sociétés locales, du Maire avec le conseil municipal
bénédiction de la Maison des Oeuvres par Monsieur le Curé-Doyen DORNSTETTER
grande kermesse avec démonstrations gymniques et musicales.

Le 25 septembre 1941 le local de la MAISON DES OEUVRES est mis sous séquestre et attribué à la NSDAP MUNICHEN.

Remarque: en 1949, malgré les règlements réguliers de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, l'administration découvre seulement que la Maison des Oeuvres appartient toujours aux instances allemandes. Il fallut une procédure juridique (le 24.11.1949) pour restituer la Maison des Oeuvres à son ancien propriétaire !!!

LE COMITE DE GERANCE DE LA MAISON DES OEUVRES:

Les biens de la Maison des Oeuvres sont gérés par un Comité ou Conseil d'Administration dont les membres sont élus à la majorité absolue au cours de l'assemblée générale, qui a lieu chaque année. Effectivement chaque année lors de l'assemblée générale, l'ancien comité est dissous et un nouveau comité est élu par toute l'assemblée présente. Ainsi chaque année en général au mois de novembre, nous invitons par voie de presse (journal et bulletin paroissial) tous les habitants de Senthem qui s'intéressent un peu à la vie de leur village à participer à l'assemblée générale. Malheureusement il y a toujours trop peu de personnes, qui répondent à l'appel.

Comment se déroule cette assemblée générale?

Voici l'ordre du jour habituel:

- 1) lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale
- 2) rapport moral du Président
- 3) grandes réalisations de l'année écoulée
- 4) rapport financier du trésorier
- 5) divers
- 6) décharge à l'ancien comité
- 7) élection du nouveau comité
- 8) soirée récréative (avec 2 petits films et diapositives)

Le but et le devoir du comité sont de gérer et d'administrer la Maison des Oeuvres. Celui-ci devra trouver des ressources, car nul ne peut ignorer que pour maintenir une telle maison en activité, les frais sont très élevés. A cet effet, le comité organise quatre fêtes dans l'année, mais il loue également les différentes salles (voir chapitre activités)

LES PRINCIPALES RECETTES:

- bénéfice des quatre fêtes organisées dans l'année
- les locations
- les cartes de membres
- les dons

LES PRINCIPALES DEPENSES:

- frais d'électricité et de chauffage (un chauffage à air pulsé au mazout pour la grande salle et un chauffage à air pulsé au gaz pour la petite salle, la cuisine et les toilettes)
- frais d'entretien des bâtiments et des matériels (il y a toujours des travaux à effectuer!!)
- frais de rénovation
- frais financiers (remboursement de prêt et intérêts (fonds empruntés pour la réalisation des gros travaux de construction déjà effectués)
- frais divers d'achats de fournitures et de matériels divers.

Pour que la MAISON DES OEUVRES puisse pleinement assurer son rôle, il faut que les bâtiments, qui la composent, soient en bon état et entretenus sans arrêt. C'est pourquoi, le comité envisage une série de travaux, qui doivent être effectués à long terme, notamment la mise en peinture de la salle annexe, de la cuisine et des toilettes, le ravalement des façades extérieures, la remise en état de la charpente et du toit de l'ancien bâtiment.

ACTIVITES DE LA MAISON DES OEUVRES-

Les principales activités de la Maison des Oeuvres consistent surtout dans l'organisation de quatre fêtes dans l'année, ainsi que de locations des différentes salles.

- les quatre fêtes: 1ère lors de la période de CARNAVAL (février)
2ème au printemps (avril ou mai)
3ème en automne (septembre ou octobre)
4ème à la St-Sylvestre le 31 décembre

- les locations: le comité loue les salles de la Maison des Oeuvres pour des fêtes de famille (mariages, baptêmes, communions, etc) ainsi que d'autres réunions, soit des réunions d'entreprise, soit des assemblées générales, etc. La grande salle est également louée aux écoles, qui viennent y faire leur éducation physique lors de la mauvaise saison.

La grande salle est dotée d'une très belle scène, certainement l'une des plus belles de la région et nous aimerions surtout que l'activité théâtrale se développe. Nous aimerions également que la fête de NOEL qui a disparu depuis deux ans puisse à nouveau avoir lieu. Mais pour cela, il faut que tout le monde y participe et nous lançons un appel en ce sens dès aujourd'hui.

Le comité est toujours prêt à étudier d'autres possibilités d'activités et à les encourager. Toutes suggestions seront les bienvenues.

LES PETITES ANNONCES

Cette rubrique est ouverte à tous les habitants de Senthem pour les annonces de ventes, d'achats, etc.

LOCATION d'AMALC

M. Bernard EHRET, 8, rue de Mortzwiller à SENTHEIM

TEL. 82 50 64

SE TIENT A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR LA LOCATION de SON A L A M B L C

LE FOOTBALL CLUB SENTHEIM

cherche BUFFET DE CUISINE pour son CLUB-HOUSE.

S'adresser au Président du FC SENTHEIM

M. Joseph EHRET, 3, rue KATTENBACH à SENTHEIM.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CARTES NATIONALES d'IDENTITE

Le tarif des Cartes nationales d'identité augmentera à partir du 1.1.1979. Le timbre fiscal, dont le coût est actuellement de 18 F, sera de 30 F. Les personnes, dont leurs cartes arrivent à expiration ou sont déjà expirées ont tout intérêt à faire leurs demandes de renouvellement sans tarder.

PIECES A PRODUIRE: l'ancienne carte nationale d'identité

A LA MAIRIE

deux photographies RECENTES

l'administration refuse catégoriquement les photos anciennes
un timbre fiscal de 18 F

ECLAIRAGE PUBLIC

Les lampes défectueuses sont à signaler tout de suite à la MAIRIE.

La réparation aura lieu à partir de 3 lampes, les frais pour la réparation d'une seule lampe étant trop élevés.

REMERCEMENTS

La municipalité de SENTHEIM remercie cordialement les époux Joseph NUSSBAUM pour leur don généreux à la commune, à l'occasion de leurs noces d'or.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SENTHEIM remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leur générosité et leur excellent accueil lors de la remise des calendriers pour l'année 1979.

ADDUCTION d'EAU

Les propriétaires et locataires sont invités à repérer exactement l'emplacement des vannes des embranchements particuliers au réseau communal d'adduction d'eau. Ceci est très important, quand il y a des travaux à exécuter à proximité ou lors de la recherche de fuites sur le réseau. Il y a lieu de prendre grand soin de l'accessibilité en tout moment de la vanne.

NOS JOUES.....NOS PE-MES

NAISSANCES:

-Depuis la parution du B.M.No 14, les enfants suivants ont vu le jour:

- 21 juin Nicolas de Roland SPINDLER et de Michèle WICKERT
23 juin Olivier, de Jean-Marée STANTINA et de Evelyne HUTTER
25 juin Delphine, de Jean Claude EHRET et Chantal Hersscher
30 juin: Satr, de Salah HAMD AOUI et de Chemma CHEMMAKH
12 juillet Eric de Joseph SESTER et de Brigitte SINGER
19 juillet Marie Claude de Serge EHRET et de Bernadette STEIGER
5 septembre Cédric, de Serge BUHR et de Arlette FARNY
29 septembre Magali, de Gilbert SCHNEIDER er de Odile BULACH
28 octobre Sonia, de Jean Claude JENN et de Chantal CHEVALIER

Nos meilleures félicitations aux heureux parents et excellents voeux pour l'avenir de leurs enfants!

MARIAGES:

- 22 juillet: Gilles DUBARRY, aléreur et Martine FARNY
de-BELFORT de-SENTHHEIM
4 AOUT : Didier NUSSBAUM, fraiseur et Lucienne STEMPFEL
de MASEVAUX de SETHHEIM
4 AOUT : Patrick LEHMANN, mécanicien d'entretien et Marie-Paule BRODHAG
de Traubach le Haut deSENTHHEIM

NOS MEILLEURS VOEUX ET COMPLIMENTS AUX JEUNES EPOUX.

NECROLOGIE:

- 26 MAI à MULHOUSE; M^{me} Camille MATTAUER née Odile TRITTER 83 ans
2 JUIN à MULHOUSE: Roland-STRAUMANN, 38 ans
7 juin à MASEVAUX; Joséphine SCHNEEBELN, 88 ans
12 octobre à MULHOUSE: Albert KELLER, 63 ans
12 octobre à Mulhouse: Louise HIRTH née HANSER, 67 ans
9 novembre à MULHOUSE; Jeanne ROTH née ROTH 68 ans
12 novembre à MASEVAUX: Paul ROTH, 68 ans
2 décembre à MASEVAUX: Rosalie BEETZUNG née RUSTERHOLTZ 83 ans
Aux familles touchées par ces deuils, nous présentons nos sincères condoléances!

ARRIVEES ET DEPARTS
LE MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE

ARRIVEES:

- de CERNAY: Jean Pierre HUM , son épouse et leur fille Lucile
(adresse: 23, rue Louis Bian)
Michel BISCHOFF, son épouse et leurs trois enfants
Catherine, Christophe et Laurence
(12, rue du Hêtre)

de MULHOUSE: Alain KLEIN, son épouse et leurs deux enfants
Stéphane et Christelle (Rue du Chemin de Fer)

de MASEVAUX: Pascal RINGENBACH
Monique GULLY (3, rue de la gare)

de LAUW: Philippe BISCHOFF et son épouse Marie Josée KIEFFER
(16, rue de l'église)

de BURNHAUPT LE HAUT: Jean Marie STANTINA, son épouse et leurs
deux enfants Stéphane et Olivier (30, grand-rue)

de PFASTATT: Mme Georgette DUVIGNEAU-SCHERTZER (5, rue Louis Bian)

de BOURNACH LE BAS: Gilbert JENN, son épouse et leur fils Eric
(5, rue Sainte-Anne)

de LAUW: Dominique SITTER, son épouse Claire SEILLER et leur
fille Gaëlle (16, grand-rue)

de MASEVAUX: Didier NUSSBAUM (5, rue Louis Bian)

de TRAUBACH LE HAUT: Patrick LEHMANN (6, grand-rue)

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à tous les nouveaux habitants!

DEPARTS

pour BUHL, la famille Jean-Claude KELLER
lui, directeur d'école et elle, institutrice

pour ILLZACH, la famille HEIM

pour BELFORT: Mme DUBARRY née FARNY Martine

Notre cordial souvenir à tous les partants!

RETENEZ LES DATES SUIVANTES:

SAMEDI LE 16 décembre : ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE LA
20 H 30 MAISON DES OEUVRES

DIMANCHE LE 17 DECEMBRE 1978: FETE DE NOEL DES PERSONNES AGEES
14 heures 30 à la MAISON DES OEUVRES

DIMANCHE LE 31 décembre 1978: REVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE à la
MAISON DES OEUVRES

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

La chasse communale sera relouée ~~XXXXXXXXXX~~ JEUDI le 25 JANVIER
1979 à 17 heures à la mairie pour une période de NEUF ANS:
(2.2.1979 au 1.2.1988)

La chasse est divisée en deux lots:

Lot N° 1, env. 250 ha - au ^{nord} du CD 466 - mise à prix : 10.000 F

Lot N° 2, env. 270 ha - au sud du CD 466 - mise à prix : 10.000 F

Le lot N° 1 est actuellement loué par M. PIRANI Sente de PFASTATT
et le lot N° 2 par M. FREYMANN de Rixheim. Leur bail prend fin le
1.2.1979.

LE MAIRE-LÉS ADJOINTS-LÉS CONSEILLERS MUNICIPAUX
ET LE PERSONNEL COMMUNAL PRESENTENT A LA POPULATION DE SENTHEIM
LEURS MEILLEURS SOUHAITS ET VOEUX
POUR UN JOYEUX NOEL et UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1979
REMPLIE DE SATISFACTIONS
UNE ANNEE DE CONCORDE, de COMPREHENSION MUTUELLE ET DE PAIX
DANS LA COMMUNE ET DANS LE MONDE !